

Groupe de travail bibliothèques et librairies (3 juin 2021 de 9h à 10h30) :

Présents :

Samuel Loviton, administrateur des bibliothèques de Caen et chargé des marchés publics pour les bibliothèques communautaires ; Véronique Prézeau, directrice des bibliothèques de Rouen, Pierre Lenganey, Librairie Le Passage, Marion Cazy et Sophie Fauché, N2L.

Intervention de Samuel Loviton, administrateur des bibliothèques de Caen autour de la question des marchés publics et des possibilités ou non de valoriser la librairie indépendante locale et d'intégrer la question du livre « écoresponsable »

Travaille en appel d'offre ouvert, c'est-à-dire la forme la plus contraignante pour les achats. Est arrivée en 2016, donc n'a pour l'instant vécu qu'un appel d'offre sur la question du livre.

Il est important de noter qu'il y a un fort travail avec un service juridique. Les services juridiques ont une approche saine, très attentifs néanmoins au tissu local. Donc une attention importante est portée aux acteurs locaux mais dans le respect de la loi. Préoccupations de chacun à prendre en compte, il faut trouver un équilibre, tout en restant dans un cadre assez contraint.

On peut se référer au [Vademecum du ministère de la Culture sur les marchés publics](#). Il a une approche rigoureuse et frileuse et semble, après lecture, difficile de travailler localement. Mais il pose le cadre.

La question qui se pose c'est répondre à un besoin au meilleur prix. Le prix du livre étant encadré, la question du prix est réglée. Il y a également la question de la "logistique", du service de commande de livres et d'approvisionnement qui est rapidement réglé parce que les réponses sont toujours bonnes pour l'ensemble des répondants.

Les leviers pour les autres critères sont prépondérants. Notamment la question de la distance : déplacement des bibliothécaires dans la librairie.

À Toulouse, le Conseil d'État a retoqué le critère de la distance qui était trop préjudiciable. Ce qui est intéressant c'est qu'il était présenté comme unique critère, pour qu'il puisse passer, il faut peut-être intégrer des frais de déplacements mais cela doit être manié prudemment.

Le critère de l'écologie, environnemental, n'a pas un poids très fort. Il faut regarder la prestation achetée. C'est un élément mais ne peut être un critère déterminant.

Les lots n'autorisent pas plus à jouer sur la distance mais permettent d'aller chercher des libraires locaux, spécialisés (voyage, BD, jeunesse). On peut limiter les réponses à un certain nombre de lots, 2 par exemple, pour éviter les librairies pro-actives sur les réponses aux AO. C'est donc intéressant mais par contre ça entraîne une gestion plus lourde par la suite pour les bibliothèques et multiplie les interlocuteurs.

Ce qui a fait la différence dans le lien au libraire de son territoire, c'est le critère du conseil. Notamment les tables de presse, action culturelle. Mais on ne peut le raccrocher au marché public qui concerne l'achat de livres. Par contre on peut faire la différence sur la question de la qualité de la connaissance du territoire, des spécificités des fonds des bibliothèques, des structures culturelles, des programmations. Ce sont des points de bascule sur cette question.

Par ailleurs, arrêt des offices, trop de pression pour les libraires locaux.

Échanges avec les intervenants et prise de parole des libraires sur leur positionnement lors des réponses aux marchés publics

Pierre Lenganev (Le Passage) : en marché avec les médiathèques de l'Orne qui fonctionnent par appel d'offres. La librairie a la quasi-totalité des lots, sauf la BD, trustée par Bulles au Mans. L'AO est fait pour un nombre de lots en même temps, y compris jeux et CD, ce qui fait monter le montant de l'AO à plus de 100 000 €.

Pourquoi ne sortent-ils pas les jeux et CD ce qui pourrait peut-être permettre de descendre sous la contrainte de l'appel d'offres ?

Marché à renouveler bientôt et Le Passage sera confronté à Mollat, Le Furet du Nord.

Le prix n'est pas un critère dans le marché public avec le prix unique du livre, mais pourquoi dans un appel d'offre d'une structure publique, le libraire doit-il faire une remise de 9 % s'il ne veut pas s'exclure directement du marché ?

Trouve normal par contre que le marché public demande la compétence des libraires.

En 2016, il était étonné de ne voir aucun critère environnemental (est-ce que la librairie est vertueuse, question de la distance, ...). A donc axé la présentation sur la démarche environnementale de la librairie, sur le maillage de la librairie avec le réseau local pour les animations. Mais concrètement ça ne fait pas gagner de points.

Pas de possibilité de faire sans appel d'offres pour le modèle économique de la librairie. C'est du stress en plus.

Pas de marché pour la médiathèque d'Alençon. Travaille avec Le Passage sauf pour la BD (librairie du Mans).

Samuel Loviton : en fonction des montants et seuils indiqués, le réseau des médiathèques de l'Orne semble dans l'obligation de passer par un appel d'offres ouvert.

Les bibliothèques font de leur mieux pour travailler avec les libraires locaux. Il y a plein de critères tenus qui à la fin font la bascule. Il faut dialoguer avec les bibliothèques pour voir comment répondre au mieux au marché.

Par ailleurs, intégrer le critère de la distance ne fonctionne pas toujours. À Caen, nous avons la présence de la FNAC qui peut nous accueillir dans ses locaux... C'est pour ça que l'ancrage dans un tissu culturel est entré dans notre appel d'offre. Ce sont les librairies indépendantes du territoire qui vont être le plus en mesure de répondre favorablement à ce critère.

Sophie Fauché : en fait c'est un problème assez récurrent, que le SLF a réussi à adoucir avec ce seuil relevé à 90 000 €. Avec cet échange on peut se rendre compte que ça reste assez hypocrite. La plupart du temps, si la librairie fait bien son travail, les bibliothécaires souhaitent travailler avec la librairie de leur ville. D'autant que le marché est important économiquement pour certaines librairie et que perdre le marché (comme ça a été le cas pour certaines grosses librairies il y a quelques années) c'est devoir licencier des salariés. Comprend les services juridiques qui doivent faire attention, mais on ne trouve pas de résolution depuis des années.

Véronique Prézeau : dans mon précédent poste, nous avons mis le critère de la distance mais cela a été contourné par Mollat avec la possibilité de venir en train gratuitement pour rencontrer les libraires. Pouvez-vous revenir sur la manière dont vous avez rédigé cette question d'empreinte au territoire ?

Samuel Loviton : nous avons mis un critère sur la fourniture de bibliographie sur des points saillants de l'année et CV des libraires qui permet de montrer la très bonne connaissance sur ces points-là.

Véronique Prézeau : si c'est stressant pour le libraire, il faut savoir que ça l'est aussi un peu pour les bibliothèques qui essaient d'avoir une expression des besoins la plus réaliste possible. Il faut faire attention à ce que l'on écrit pour ne pas faire basculer le marché.

Sophie Fauché : ce qui est très dommage dans ce système c'est que ça oblige les bibliothécaires à essayer de trouver des biais et les libraires à jouer sur les chiffres de référence par exemple avec le système de commande on peut jouer sur un stock très exhaustif ou sur la livraison en 24 ou 48h.

Véronique Prézeau : par rapport le rabais de 9 % est une vraie question, mais c'est complexe aussi, parce que le budget de la bibliothèque n'est pas extensible.

Pierre Lenganey : c'est un problème plus global. Politiquement la meilleure aide pour le livre ce serait de ne pas imposer les 9 % mais au contraire d'augmenter le budget des collectivités. Pour un petit libraire, 9% c'est énorme.

Sophie Fauché : beaucoup de libraires font le choix de ne pas répondre, ou alors de manière très circonscrite, à des appels d'offres parce qu'on sait le risque si le marché est perdu.

Réflexion sur comment coopérer davantage entre librairies et bibliothèques. Programmations communes ? Co-construction d'un programme ? ...

Samuel Loviton : le libraire est un rouage essentiel de la chaîne du livre. Nous limitons nos échanges avec les éditeurs, attachés de presse et échangeons régulièrement avec les libraires. Réflexion autour des projets à porter ensemble et une vraie transparence pour ne pas aller sur un projet trop compliqué pour l'un ou l'autre.

Pierre Lenganey : travail conjoint avec les médiathèques de la Ville, pour des rencontres à l'extérieur de la librairie. Définition des axes à développer, auteurs à inviter en préservant un équilibre entre la médiathèque et la librairie. Cela permet une annonce en commun, plus intéressante pour les alençonnais et le public alentour.

L'association du livre d'Alençon est très présente dans ces animations. L'année Baudelaire portée par la Ville est relayée par et au sein de la librairie.

Néanmoins, il est parfois difficile de conjuguer deux manières de se projeter dans le temps : temps court pour le libraire, temps long pour le bibliothécaire.

Véronique Prézeau : même volonté d'intensifier les relations avec les librairies pour l'accueil d'auteurs. Le service juridique ne nous aide pas toujours avec par exemple une vente/dédicace à laquelle il était opposé car c'était une occupation d'un espace public et il aurait fallu l'ouvrir aux autres librairies.

Dans toute cette réflexion sur l'écologie du livre, il a été mis en avant qu'il y avait une mauvaise connaissance du monde de chacun. Est-ce que c'est aussi votre ressenti sur la connaissance des métiers de bibliothécaires et de libraires ?

Véronique Prézeau : pas sûre qu'il y ait une bonne connaissance des spécificités des métiers de chacun. Notamment sur le métier de bibliothécaire qui a beaucoup évolué.

Samuel Loviton : même remarque, parfois une approche "fonctionnaire" de la part des bibliothécaires. mais est-ce que ça empêche vraiment la collaboration ou les bonnes relations ?

Pierre Lenganey : ça se passe bien. En arrivant à la librairie, il a cherché à multiplier les échanges avec les bibliothécaires et les moments de rencontre pour mieux travailler ensemble, déconstruire les possibles idées reçues. Travail dans le respect mutuel de chacun et des engagements pris. Sur le territoire d'Alençon ça se passe de mieux en mieux.

Quel regard sur l'édition en région ? Ancrage sur un territoire ?

Véronique Prézeau : lien naturel avec le salon du livre jeunesse de Rouen et celui de la micro édition. Nous avons un fonds régional dans chaque bibliothèque qui valorise cette édition.

Samuel Loviton : pas le mieux placé pour en parler. mais nous avons néanmoins une attention particulière à l'édition régionale et également au travers des fonds régionaux.

Toujours sur l'idée de mieux se connaître, est-ce qu'il y a des actions qu'il vous semblerait importantes à mettre en place ?

Pierre Lenganey : travail à renforcer par N2L pour une meilleure visibilité de l'édition régionale auprès des libraires et des bibliothèques et pourquoi pas concevoir des animations, des rencontres, autour du travail des professionnels. Le rôle de l'agence est important sur ce point-là.

Véronique Prézeau : il faudrait travailler sur des résidences d'auteurs en partenariat avec d'autres acteurs du livre. Les expériences communes sont importantes. Et valoriser la connaissance de chacun.

Samuel Loviton : N2L a un rôle à jouer également sur l'échelon institutionnel des collectivités. N2L devrait militer pour qu'il y ait une vraie volonté politique de considérer un écosystème complet (bibliothèques, manifestations littéraires, librairies du territoire, ...) plutôt que de compter uniquement sur la bonne volonté des acteurs.

Sophie Fauché : l'agence mène depuis de nombreuses années des projets à cette fin. Mais il y a de la part des acteurs parfois une peur, souvent un manque de temps pour découvrir les autres.